

DOSSIER DE PRESSE MAI 2015



Concertation
publique

du 1^{er} au
28 juin
2015

S'informer
et s'exprimer
sur le projet

LES FINANCEURS



LES PARTENAIRES



Sommaire

Pourquoi aménager le carrefour des Couleurs ?	03
Le projet en détail	04
Un plus pour la sécurité et la fluidité des déplacements	07
La concertation démarre !	07
Un projet partenarial	09
Les prochaines étapes du projet	11

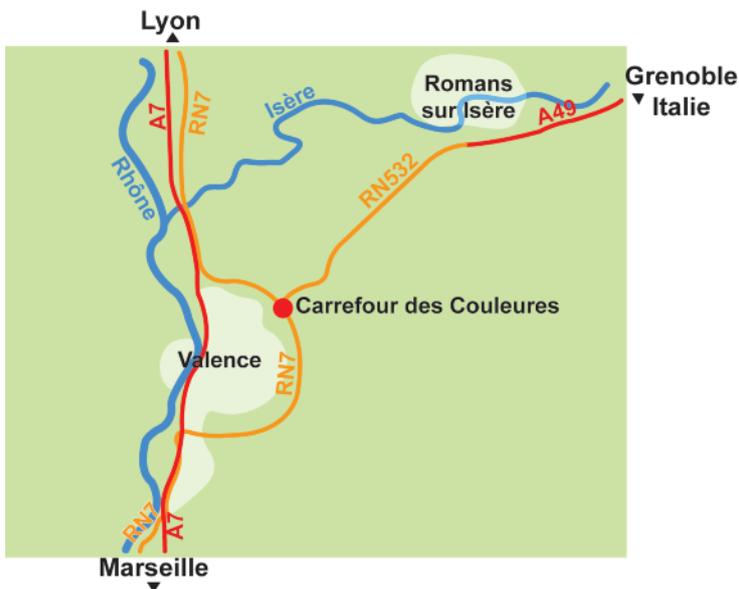


Pourquoi aménager le carrefour des Couleures ?

Le carrefour des Couleures se trouve au nord-est de l'agglomération valentinoise. Il est situé à l'intersection des routes nationales 7 et 532 (LACRA), de la route départementale 432 et de l'avenue de Romans. Il permet d'articuler les grands axes de circulation autoroutière (A49-A7) desservant le sillon alpin et la vallée du Rhône. Enfin, la RN7 (contournement de Valence) a une fonction importante d'itinéraire de délestage de l'A7 en cas de coupure de celle-ci.

Le carrefour est régulièrement saturé en semaine aux heures de pointe ainsi que le samedi après-midi où la circulation liée aux centres commerciaux est plus importante. C'est le point noir routier principal de l'agglomération valentinoise. C'est pourquoi l'État et les collectivités se mobilisent pour améliorer son fonctionnement en partageant des engagements communs (signature d'une note d'intention).

Position du carrefour des Couleures dans le réseau autoroutier et routier national



> Des objectifs ambitieux pour une infrastructure attendue localement :

- Rendre la circulation plus fluide et plus sûre pour tous les types d'usages : voitures, poids lourds, modes doux et transports en commun ;
- Séparer les flux de transit routier national du trafic local en assurant une intégration architecturale et paysagère du projet d'aménagement, en cohérence avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'entrée de ville de Valence.

> Une maîtrise du développement urbain à proximité du projet :

Pour répondre à ces objectifs de fluidification à long terme, le projet prend en compte des hypothèses restrictives de développement urbain à venir sur le secteur. Ces hypothèses devront par la suite être intégrées aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.). En effet, tout nouveau projet de type zone commerciale et/ou de loisir (qui induisent de forts trafics notamment le samedi après-midi) modifierait les hypothèses prises en compte dans les études préalables et viendrait donc remettre en cause le périmètre et les clés de financement de l'aménagement du carrefour des Couleures.

> Une solution préférentielle qui prévoit la création de deux ponts permettant la liaison directe des flux de circulation de la route nationale 7 sans passer par le rond-point. Ce projet permettra ainsi d'éviter les embouteillages fréquents en heure de pointe sur le rond-point.

> Financement

Le coût prévisionnel du projet est de 28 M€ (coût à terminaison 2020) réparti entre les partenaires financeurs :

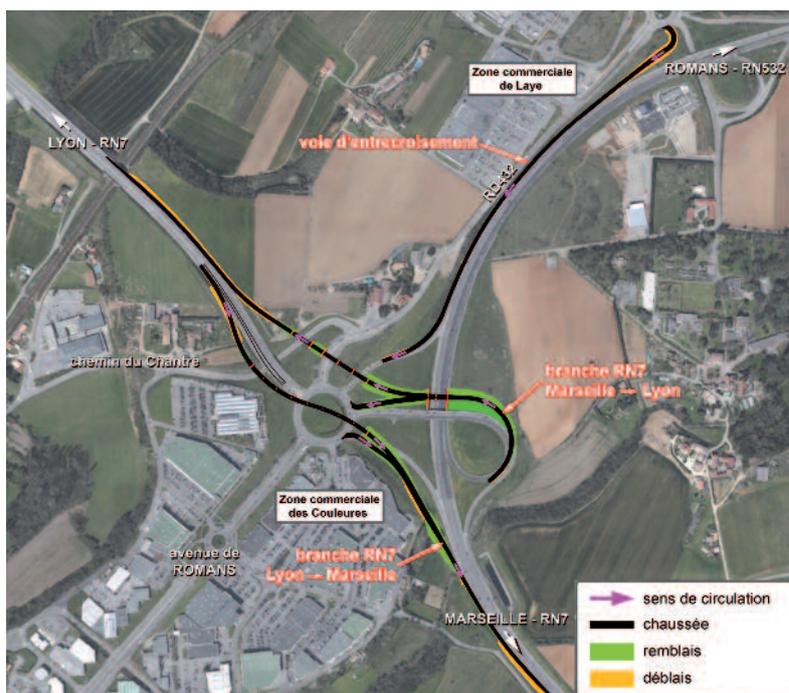
- > l'État : 18 M€
- > le Conseil départemental de la Drôme : 5 M€
- > les collectivités locales :
 - Ville de Valence 4,61 M€,
 - Ville de Saint-Marcel-lès-Valence 0,39 M€

Qu'est-ce qu'un coût à terminaison ?

Il s'agit de l'évaluation des coûts engagés sur une opération et actualisés, année par année, jusqu'au moment de la mise en service de l'ouvrage : il tient donc compte de l'inflation prévisible et de la durée des travaux.

Le projet en détail

Plan du projet



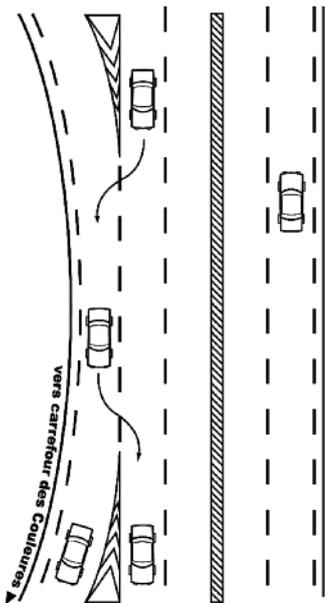
Zoom sur le mouvement RN7 Sud → Nord

Les véhicules sortent de la RN7 par la sortie 35 existante. Puis après avoir franchi la RN532 grâce à un pont, il leur est possible d'éviter le carrefour en passant par-dessus la RD432 et le chemin du Chantre pour venir s'insérer sur la RN7 plus au nord.



Zoom sur le mouvement RN7 Nord → Sud

Les véhicules en transit sortent de la RN7 avant d'arriver au carrefour des Couleures. Grâce à un long pont de 240 m, ils passent au-dessus du chemin du Chantre et du carrefour. Puis, plus à l'est, ils s'insèrent sur la RN7 en direction du sud.



Voie d'entrecroisement le long de la RN532

La création d'une nouvelle voie d'accès directe à la LACRA (RN532) depuis Saint Marcel-lès-Valence (voie d'entrecroisement) permettra d'éviter le carrefour des Couleures aux heures de pointe et de gagner ainsi plus facilement la voie rapide en direction du Sud. Il s'agit d'une voie supplémentaire à droite de la LACRA qui permet de gérer à la fois une entrée et une sortie rapprochées sur une 2x2 voies.

Cette nouvelle voie permet de diminuer d'environ 30 % la circulation à l'arrivée de la RD432 sur le rond-point, un bénéfice pour les automobilistes qui se déplacent de Saint-Marcel-lès-Valence vers Valence ou LACRA.

Prise en compte des vélos

Le projet présente également l'opportunité de réorganiser la traversée cyclable de ce secteur, actuellement très contrainte.



Vue sur le chemin du Chantre aménagé avec des bandes cyclables

Le projet présente des enjeux plus globaux portant sur l'aménagement du territoire et le développement économique du nord de Valence : il participe ainsi à l'amélioration de l'entrée de ville nord/est de Valence, qui comprend notamment la requalification de l'avenue de Romans et le réaménagement de la friche Bricker sur le secteur Valence 2, autres projets

spécifiques situés à proximité directe du carrefour des Couleures. Les aménagements seront pensés dans l'optique de participer à la requalification de ce secteur. L'intégration architecturale, environnementale et paysagère de l'ouvrage sera recherchée pour donner aux valentinois une entrée de ville à la fois fonctionnelle et qualitative.



Vue depuis la RN532 : le pont au-dessus de la RN532 reste au même niveau que le pont actuel



Vue depuis l'avenue de Romans : le pont très long permet de garder des ouvertures



**Des vues 3D
pour mieux visualiser
les grandes lignes
du futur projet**

Un plus pour la sécurité et la fluidité des déplacements

Les modélisations de trafic montrent une forte dégradation des conditions de circulation sur le périmètre resserré si aucun aménagement n'est réalisé sur le carrefour des Couleures. Le projet permettrait une fluidification complète de la circulation le vendredi soir et, par conséquent l'ensemble des soirs de la semaine. Le samedi après-midi, l'amélioration de la fluidité porte sur certains trajets pour lesquels des gains de temps sont très significatifs compte tenu des longueurs de files d'attente constatées actuellement et qui pourraient empirer dans les années à venir si aucun aménagement n'a lieu.

Le réaménagement du carrefour permettra donc de sécuriser et fluidifier les déplacements. Il permettra une réduction des temps de parcours pour les habitants de l'agglomération valentinoise amenés à circuler quotidiennement ou occasionnellement dans ce secteur, dans leur voiture individuelle ou en transports en commun.

Le projet apporte une amélioration très nette sur la circulation en semaine, cependant la fluidification de la circulation n'est pas totale le samedi après-midi.

Quelques chiffres

Le trafic sur le carrefour des Couleures sera réduit de plus de 20 % le vendredi soir, et d'environ 10 % le samedi après-midi.

Vendredi soir

À la mise en service du projet (espérée en 2020), **entre 6 et 8 minutes** sont gagnées en moyenne pour aller de la zone des Couleures (avenue de Romans) jusqu'à Saint-Marcel-lès-Valence (après le carrefour du magasin Castorama). Les automobilistes qui passent par la RN7 seront également bénéficiaires : gain de temps de 2 minutes, avec un **meilleur confort de circulation** (plus d'arrêt ou de ralentissement au niveau du rond-point).

Attention, le samedi les embouteillages sont plus importants ! Il est donc normal que les gains de temps soient plus élevés le samedi après-midi.

Samedi après-midi

Les plus importants gains de temps sont principalement liés à la création de la bretelle RN7 Nord vers la RN7 Sud. **Plus de 12 minutes** sont gagnées en 2020 pour aller de la zone des Couleures (avenue de Romans) jusqu'à Saint-Marcel-lès-Valence (après le carrefour du magasin Castorama). Les automobilistes qui passent par la RN7 seront également bénéficiaires : **entre 6 et 11 minutes** sont gagnées sur le trajet RN7 Nord vers RN7 Sud.

La concertation démarre !

Les objectifs de la concertation publique sont :

- d'informer sur le projet de dénivellement du carrefour des Couleures ;
- de décrire le calendrier et le déroulement de l'opération, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet ;

- de présenter les études menées et les intentions du maître d'ouvrage ;
- de permettre à tous, acteurs locaux, habitants et usagers, d'exprimer leurs attentes, leurs préoccupations et leurs propositions.

Chronologie de la concertation



Le projet du nouveau carrefour des Couleures est présenté au titre de la concertation*, du 1^{er} au 28 juin 2015.

* L300-2 du Code de l'Urbanisme : "Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique"

Les usagers et riverains sont invités à

Participer aux réunions publiques

> **Mardi 9 juin 2015 à 19h15 :**
réunion réservée aux enseignes et commerçants des zones commerciales des Couleures et de Laye

> **Mardi 16 juin 2015 à 18h30 :**
réunion ouverte à tous

Salle du Stade Georges Pompidou,
av. de Romans à Valence

Donner leur avis

- > En remplissant le **registre** disponible en mairies de Valence et de Saint-Marcel-lès-Valence
- > **Par courriel :** carrefourdescouleures@developpement-durable.gouv.fr
- > **Par courrier :**
DREAL Rhône-Alpes - Service aménagement, paysages et infrastructures / Concertation Carrefour des Couleures
69 453 Lyon cedex 06

S'informer

- > **Dossier de concertation** qui présente le projet d'aménagement détaillé
 - > **Dépliants**
 - > Tous les documents sont disponibles sur www.carrefourdescouleures.fr
- Lieux d'information : mairies de Valence et Saint-Marcel-lès-Valence
Castorama, quartier de Laye
Décathlon et Boulanger, zone commerciale des Couleures



www.carrefourdescouleures.fr

Un projet partenarial

L'État -Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes- assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du carrefour des Couleures. Il a associé, dès l'initiative du projet, les villes de Valence et de Saint-Marcel-lès-Valence, le Conseil départemental de la Drôme, Valence Romans Déplacements, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et le Syndicat en charge du SCoT du Grand Rovaltain qui interviennent sur les champs de l'aménagement urbain, du développement économique et des transports sur le territoire.

Zoom sur les partenaires financiers



La DREAL Rhône-Alpes : une ambition et des compétences au service du développement durable

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes est un service régional de l'État créé en juillet 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale.

Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DREAL met en oeuvre les politiques du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (MLETR).

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des projets pour le réseau routier national.



La Ville de Saint-Marcel-lès-Valence :

Créée en 1850, la ville s'étend sur une superficie de 15 km², entre Valence, Bourg-lès-Valence et la zone d'activité de la gare TGV : le Parc technologique et Scientifique de Rovaltain. Depuis sa création, la population ne cesse de croître passant de 4 114 habitants en 1999, à 5 870 habitants au 1^{er} janvier 2015. Commune rurale jusque dans les années 1970, elle poursuit son évolution de commune péri-urbaine. Les surfaces consacrées à l'agriculture occupent encore la plus grande partie du territoire mais le tissu économique est en plein essor, composé d'artisans, de commerçants (commerces de proximité), de très petites, petites et moyennes entreprises (principalement des établissements d'activités commerciales ou de service). Depuis 2001, le maire de Saint-Marcel-lès-Valence est Dominique QUET, il est à son 3^e mandat.



La Ville de Valence : Valence, porte d'entrée du territoire Sud-Rhône-Alpes

La ville de Valence est située au cœur du sillon rhodanien, à la confluence du Rhône et de l'Isère. Préfecture du département de la Drôme, elle compte 66 047 habitants (INSEE, 2009).

Valence est ville-centre de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, comptant 51 communes et plus de 215 000 habitants. À l'échelle du bassin de vie, c'est au sein d'un vaste ensemble géographique de plus de 1 500 km² que la ville s'intègre, composant un bassin de vie de 300 000 habitants et 104 communes, regroupées au sein du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche. Souvent qualifiée de "porte du midi", Valence bénéficie d'un emplacement stratégique de carrefour, à la croisée des influences alpines et provençales, au croisement de nombreux axes majeurs, dont l'A7 et l'A49. Depuis mars 2014, le maire de Valence est Nicolas Daragon. Il est également président de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et Vice-président du Conseil départemental de la Drôme, en charge de l'économie, du tourisme et de l'emploi.



Le Conseil départemental de la Drôme :

Collectivité locale de proximité, le Conseil départemental exerce, à l'échelle de son territoire, les compétences qui lui sont confiées par l'État. Ses choix politiques et budgétaires sont décidés par les conseillers départementaux qui constituent l'Assemblée départementale. Le Conseil départemental met en oeuvre des actions de proximité et de solidarité qui concernent directement le quotidien des drômois, notamment l'entretien et l'aménagement du réseau routier départemental ainsi que l'organisation des transports scolaires et interurbains.

Zoom sur les autres partenaires



Le SCot du Grand Rovaltain :

Le syndicat mixte du SCot du Grand Rovaltain a en charge l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale qui définit les objectifs et orientations d'aménagement du territoire du Grand Rovaltain Ardèche Drôme pour la période 2016-2040. Le territoire du Grand Rovaltain regroupe 5 intercommunalités dont la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le projet de SCot est particulièrement attentif au rôle des infrastructures liées aux déplacements dans l'aménagement et le développement du territoire. Il s'attache ainsi à la qualité des déplacements, de la desserte des zones commerciales périphériques par tous les modes, à la qualité urbaine des entrées de villes et la préservation des grands paysages.



Valence Romans Sud Rhône-Alpes :

Valence Romans Sud Rhône-Alpes est née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de 4 intercommunalités :

- la communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes,
- la communauté d'agglomération du Pays de Romans,
- la communauté de communes Canton de Bourg de Péage
- et la partie Drômoises de Confluences Drôme-Ardèche étendue à la commune d'Ourches.

Elle regroupe 51 communes. La Communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences dont étaient dotées les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes notamment la compétence "Transport et mobilité" (CITEA, covoiturage, Libélo) et le développement économique.



Valence Romans Déplacements :

Son périmètre de compétence couvre un territoire de 517 km², habité par 220 000 personnes, regroupant plusieurs communes ou établissements publics de coopération intercommunale du bassin de vie de Valence, Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage.

Autorité organisatrice de transports, Valence-Romans Déplacements couvre différents champs de compétence :

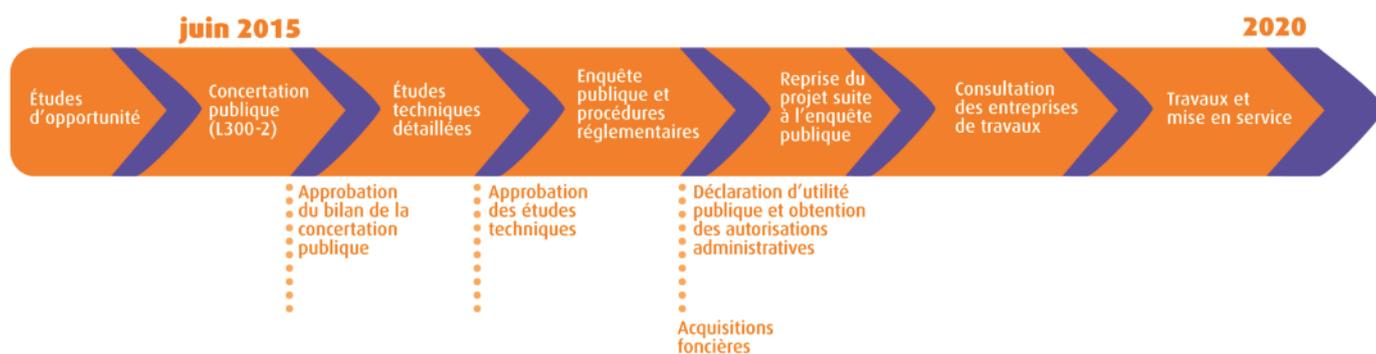
- Elle met en cohérence, harmonise et développe les différents réseaux de transports sur l'ensemble du territoire dans ses composantes, urbaines, périurbaines et rurales.
- Elle met en cohérence et développe les politiques engagées en faveur des modes doux et des services à la mobilité (plans de déplacements d'entreprise, plans de déplacements des administrations, plans de déplacements d'établissement scolaire, covoiturage).
- Elle développe et améliore les complémentarités entre les modes de déplacements (bus, cars interurbains, TER, vélo...) grâce à la création de pôles multimodaux.
- Elle définit et organise les transports collectifs dans le cadre d'un plan de déplacements urbains (PDU) harmonieux et respectueux du cadre de vie.

Les prochaines étapes du projet

Les questions et avis exprimés lors de la concertation publique seront analysés et synthétisés dans le bilan de la concertation. Ce bilan sera approuvé par la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires et mis en ligne sur le site internet de la DREAL. En prenant en compte les conclusions et attentes issues de la concertation, la DREAL réalisera ensuite l'ensemble des études techniques visant l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) et les autres autorisations réglementaires indispensables au vu des contraintes environnementales du

site. L'enquête publique pour obtenir la DUP permettra d'associer de nouveau le public. Ce sera donc également une des phases privilégiées durant laquelle chacun pourra s'exprimer.

Une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, les études techniques seront achevées en vue de la consultation des entreprises de travaux. Ceux-ci s'étaleront sur plusieurs années, avant la mise en service, espérée en 2020.



Vue globale du projet

Contact presse

DREAL Rhône-Alpes - Nathalie Anastasi, chargée de communication

Tél : 04 26 28 60 53

Mail : nathalie.anastasi@developpement-durable.gouv.fr

www.carrefourdescouleurs.fr

